



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2009

Procès-verbal de séance

PRESENTS : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur ALLIOUX, Madame DUCLAU, Messieurs BOYER, GARCIA, Madame LENGARD, Monsieur QUESSADA, Madame DEFRANCE, Monsieur DIALLO, Madame FABRIANO, Messieurs FLAHAUT, BIANCHI, Madame HULIN, Monsieur ATANGANA (*présente à partir de la délibération n° 2009-45*), Mesdames BAILLY, BERARD, , Mademoiselle AGBO (*présente à partir du point relatif aux décisions*), Monsieur SIVA, Madame ROMERO, Monsieur LEON, Madame MAHE, Monsieur VEY, Madame MARTIN, Monsieur BORDERIES, Madame FANON, Monsieur DUSSILLOL.

PROCURATIONS : Madame TSEVERY à Madame FABRIANO, Madame MASSARD à Madame THOBOR, Monsieur NIANE à Monsieur DIALLO, Madame REMILI à Monsieur BOYER, Monsieur CHEUCLE à Monsieur GARCIA, Madame ARNAL à Monsieur DUSSILLOL.

ABSENT : Mademoiselle AGBO (*absente pour l'adoption du compte-rendu du 23 mars 2009*), Monsieur ATANGANA (*absent jusqu'à la délibération n° 2009-44*).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Denis BOYER.

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 H 40

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **ADOpte à l'unanimité**, le procès verbal de la séance du 23 mars 2009.
- **PREND ACTE** des décisions prises par le maire conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).
- **ACCEPTE à l'unanimité, D'ADMETTRE** en non-valeur les titres de recettes pour un montant de 4 856,73 €, tels que listés en annexe, **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses, au budget de l'exercice en cours, à l'article 654, **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces consécutives à cette délibération. (*délibération n° 2009-44*)
- **DECIDE à la majorité de 32 voix pour et 1 abstention (Monsieur BORDERIES)**, la demande de décharge en responsabilité du régisseur titulaire pour la régie d'avances temporaire « animation 6-18 ans – Séjour à Granville » du 13 au 17 août 2007, **PREND ACTE** de l'absence de justificatifs des dépenses effectuées lors du séjour précité de la dépense pour un montant de 350 euros et son mandatement à l'article 6718. (*délibération n° 2009-45*)
- **APPROUVE à l'unanimité**, la convention financière entre le San et la commune de Lieusaint pour la réalisation de la tranche 2 des travaux du Groupe scolaire n° 5, ainsi que l'avenant à la convention de mandat correspondante, **DIT** que les crédits seront inscrits aux budgets des années considérées, compte 1325 pour un montant total de 3 562 200 €, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention financière et l'avenant n°1 à la convention de mandat, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire. (*délibération n° 2009-46*)
- **AUTORISE à l'unanimité**, le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises selon les dispositions prévues par le Code des marchés publics, à signer les marchés correspondants et tous les documents relatifs à cette affaire, et à ester en justice, pour tout contentieux se rapportant à cette affaire. (*délibération n° 2009-47*)
- **AUTORISE à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec la Région modifiant la liste des sites et les montants attribués, et à signer toutes les pièces consécutives à cette affaire. (*délibération n° 2009-48*)

Monsieur Borderies exprime son inquiétude concernant les crédits accordés par le Conseil Régional, indiquant l'absence de crédits suffisants pour honorer les engagements de la Région.

Monsieur Bisson souligne que le travail de planification des travaux et la nécessaire anticipation du montage des dossiers, devront permettre la mobilisation des fonds sur les années considérées.

- **Le projet de délibération N° 2009-F relatif à la désignation de 2 propriétaires au bureau de l'Association Foncière de Remembrement a été reportée à un prochain Conseil Municipal.**
- **DECIDE à l'unanimité, D'ALLOUER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 300 € en faveur de l'association comité de jumelage, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2009. (*délibération n° 2009-49*)

Mairie de Lieusaint

50 rue de Paris

77567 Lieusaint Cedex

.....

Téléphone : 01 64 13 55 55

Télécopie : 01 64 13 55 70

- **DECIDE à l'unanimité, DE RECONNAITRE** la commune de Lieusaint comme site qualifiant, **D'ORGANISER** l'accueil du stagiaire autour : (*délibération n° 2009-50*)
 - du référent professionnel, personnel des ressources humaines. En cette qualité, il sera garant de la qualité des stages, coordonnera les différents tuteurs de formation, participera à la définition du projet d'accueil du stagiaire, et aux évaluations de stage.
 - le tuteur de formation, rattaché à la direction de cohésion sociale.
- **DECIDE à l'unanimité, D'INSTAURER** l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires qui en raison de leur grade ou de leur indice sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, **D'ASSORTIR** au montant mensuel de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires de deuxième catégorie en vigueur à ce jour, un coefficient multiplicateur défini par la collectivité, de façon à déterminer un crédit par bénéficiaire et par tour de scrutin pour un montant de 250 € pour chacun des personnels concernés, **AUTORISE** l'autorité territoriale à procéder aux attributions individuelles en fonction du travail effectué à l'occasion des élections, **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2009. (*délibération n° 2009-51*)
- **DECIDE à l'unanimité, DE DENOMMER** « place de l'Eglise », le parvis de l'Eglise Saint Quintien correspondant aux parcelles A 130 et A132. (*délibération n° 2009-52*)
- **DECIDE à l'unanimité, D'EMETTRE** un avis favorable au plan local de déplacements de Sénart, arrêté par le San de Sénart en séance le 11 décembre 2008, **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire. (*délibération n° 2009-53*)

Monsieur Borderies souhaite à cette occasion interroger la municipalité sur la déclinaison d'un plan de déplacement à l'échelle communale.

Monsieur Allioux indique que la thématique de la mobilité fera très certainement partie de celles concertées dans le cadre de l'agenda 21, par ailleurs un travail relatif à l'accessibilité sera également prochainement engagé. Comme pour tout projet communal, ceux-ci feront l'objet de concertation auprès des habitants.

Monsieur Bisson reprend en relevant l'importance de ces liaisons intercommunales avec une meilleure mobilité, l'arrivée de la liaison tram et moins d'émission de carbone.

- **DECIDE à l'unanimité, DE DONNER** mandat spécial au maire pour la signature d'une charte de jumelage avec la ville de Blomberg (Rhénanie du Nord Westphalie Allemagne), **DIT** que les crédits relatifs au frais d'organisation des cérémonies sont inscrits au BP 2009. (*délibération n° 2009-54*)
- **DECIDE à l'unanimité**, la dénomination « L'eau Vive » pour le cinquième groupe scolaire, **DIT** que les démarches seront faites auprès des ayants droits afin d'obtenir leurs assentiments, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire. (*délibération n° 2009-55*)
- **DECIDE à l'unanimité, D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement relative à la Prestation de Service Unique et Accueil Temporaire – Etablissement d'accueil des jeunes enfants avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne, et tout acte relatif à cette affaire. (*délibération n° 2009-56*)
- **DECIDE à l'unanimité, DE POURSUIVRE** en 2009 l'opération « ville vie vacances » par la mise en place des axes de travail sous énoncés :
 - Aider le jeune à initier, construire et réaliser des projets, à travers des activités diverses et plus particulièrement sur des supports de type séjours et sorties découvertes.
 - Développer l'accès à l'information pour le public jeunes mais aussi pour l'ensemble de la population par l'intermédiaire d'un outil d'accès aux technologies de l'information.
 - Impliquer les jeunes dans des actions événementielles et ponctuelles.
 - Poursuivre l'action en milieu ouvert qui favorise la mise en place de repère, de terrain d'activité de proximité sous l'appellation animation de rue

Avec une attention particulière portée :

- Sur le ciblage du public en privilégiant les jeunes qui ne partent pas en vacances
- Sur la dynamique à mettre en place pour impliquer les jeunes dans la conception et la réalisation d'un projet.
- Sur la réflexion autour de la places des jeunes filles, notamment les plus de 15 ans au sein des actions.
- Sur le développement des partenariats locaux
- Sur l'accessibilité financière
- Sur la mixité pendant les activités
- Sur l'implication des parents, des associations, et des habitants dans les activités extra-scolaires des jeunes.
- Sur la découverte du département (lieux touristiques, itinéraires découvertes en forêt...)
- Sur la formation des encadrants
- Sur l'information santé avant les départs en vacances (risques sur le Sida, MST, prise de médicaments etc....)

Propositions : 4 actions seront présentées dans le cadre de la demande de subvention 2009 :

- Les séjours
- Les stages
- Scène ouverte
- Ouverture de l'été

Ces activités se dérouleront aux mois de juillet et août 2009.

Actions	Les activités	Les lieux	Nombre de jeunes
Séjours	VTT, parcours en canoë, Course d'orientation, Accrobranche, Quad, Initiation à la plongée, Randonnées	Dompierre-sur-Mer (17) Saint-Jean de Monts (85) La Rochelle (17) Marseillan (34)	42 de 8 à 18 ans

Actions	Les activités	Les lieux	Nombre de jeunes
Stages	Kayak Equitation Golf Activités physiques de pleine nature Sport de raquettes Pêche Roller	Base de Loisirs de Souppes sur Loing Centre Equestre de Lésigny Golfs de Lieusaint et Lésigny Au parc omnisports de Lieusaint Au Canal d'Ormoy de Lieusaint Au skate parc de Lieusaint	67 de 8 à 18 ans

Action	Les activités	Les lieux	Nombre de jeunes
Scène ouverte	Musique, Danse et chant	Structure jeunesse et gymnase Lavoisier de Lieusaint	35 jeunes par séance

Action	Les activités	Les lieux	Nombre de jeune et familles
Ouverture de l'été	Promouvoir les activités estivales de la jeunesse auprès des familles lors d'un temps festif	Parc de l'église	50 jeunes et 20 familles

AUTORISE le maire à solliciter l'ensemble des organismes financeurs pour obtenir des subventions dans le cadre du dispositif « Opération Ville Vie Vacances » 2009. (*délibération n° 2009-57*)

L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé, la séance est levée à 21 H 45

Tirage au sort des listes des jurés d'assises effectué à l'issue de la séance.

Fait à LIEUSAIN, le 28 mai 2009

Le Maire,

Michel BISSON